

3.8. PROMOTION SENIORS MESSIEURS

17-18 septembre au Golf de Vichy Sporting

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.

Pour les équipiers : index inférieur à 18,5 complété par le règlement général

Ouvert aux joueurs ayant 55 ans ou plus la veille de l'épreuve.

Pour les équipes : 20 équipes maximum seront retenues dans l'ordre ci-dessous :

1. Les clubs descendants de division
2. Le classement au mérite des clubs de l'année 2015
3. Le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de l'année 2015
4. Le nombre de points acquis par les joueurs du club au Mérite National Amateur Messieurs en 2015
5. Par tirage au sort.

FORME DE JEU

Epreuve sur 2 jours :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 2 meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division.

Les équipes se classant de la 3^{ème} à la 7^{ème} place selon l'ordre du classement final monteront en 4^{ème} Division.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général 1-2-2-1.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.